

"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".

Numéro 94- Avril 2011

L'inFO44

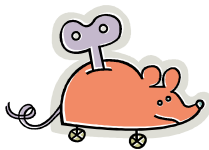


CTPD du 12 avril 2011

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Il s'appelait le Document Unique. Son nom a changé! Peut-être aurait-il dû s'appeler le Document Unique d'évaluation des risques professionnels accompagné d'un véritable plan pour les résoudre (DUERPAVPPR) ! Mais pour cela il aurait fallu des moyens humains et budgétaires. Et ça ce n'est pas dans l'air du temps! L'administration fait de belles promesses, sachant qu'elle ne sera pas en mesure de les tenir!

Parce qu'en l'état actuel des choses, à FO DGFIP44 nous sommes très dubitatifs : lancé en juin 20087, le Document Unique n'a pour le moment accouché que d'une souris... et d'un souris aux poches vides ... ou presque !



Quelques travaux par ci, par là pour régler des problèmes matériels mais concernant l'essentiel des demandes (formation à la gestion des conflits et du stress, formation aux gestes et postures, règles de comportement à observer devant les publics difficiles, stages de risques routiers, formation au management,..), bien peu de choses ont été mises en place.

FO a dans sa motion liminaire (voir tract n°93) a demandé à la Direction que le DU soit revu et corrigé pour toutes les structures qui ont vu les personnels, voire même quelquefois les murs bouger : les services de Direction, les SIP nantais, le DI, Nantes Amendes, la Tour de Bretagne...

L'administration en a convenu.

Pour les autres collègues, ils devront bientôt tous être associés à l'actualisation annuelle (tardive!) du DUERP. Vous pouvez consulter sur notre site FO DGFIP, le [dossier spécial Document Unique](#) mis en ligne le 11 avril 2011. Par ailleurs, un comité de suivi permanent DUERP va être mis en place. Il sera composé des représentants des personnels, des responsables d'unité ainsi que des professionnels des conditions de travail. Il aura pour mission d'analyser et de hiérarchiser les risques qui apparaîtront à l'issue de la phase «recueil des données» dans le cadre de l'actualisation. Le 1er aura lieu le 22 avril.

Patricia BERTIN et Gilles RICORDEL représenteront FO DGFIP44 dans cette démarche.

L'administration nous a présenté le DUERP comme étant un axe majeur du processus d'amélioration des conditions de vie au travail car il donne l'opportunité d'un dialogue entre les acteurs et il repose sur une démarche participative de l'ensemble des agents. **Nous attendons cette fois des résultats concrets!**

On ne veut plus de bla-bla ! On veut des résultats !

Point d'étape sur la création de la DISI Ouest

Encore un nouveau sigle auquel il va falloir s'habituer! La DISI sera le nom donné aux directions interrégionales des services informatiques (DISI) regroupant :

1. les centres de services informatiques (structures autonomes rattachées au chef du SSI)
2. les départements informatiques du Trésor (services des directions locales)
3. Les CMI de la filière fiscale.

Vous trouverez sur notre site les comptes-rendus des groupes de travail sur ce thème publiés les 17 février et 16 mars 2011.

Ces directions assureront le pilotage de l'activité et la gestion des fonctions support des établissements informatiques situés dans leur ressort géographique

Les CSI et les DIT deviendront des implantations territoriales des DISI, avec le caractère d'établissement. Elles seront alors appelées établissements de services informatiques (ESI).

Chacune des neuf DISI regroupera donc plusieurs établissements informatiques au sein d'une même zone géographique et sera composée :

- d'un siège où seront exercées les fonctions support (RH, RB, Pilotage)
- d'Établissements de Services Informatiques (ESI) qui assureront les missions informatiques opérationnelles (ex-DIT et ex-CSI).



Composition de la DISI un pôle "pilote" géré par un administrateur adjoint des finances publiques, et un pôle « ressources », géré par un inspecteur principal (IP). Elle ne réalisera que de missions opérationnelles à l'exception des fonctions support. Conséquence : pas d'implantation de missions techniques, les DISI ne traitant que le pilotage de l'activité informatique.

Les fonctions support (ressources humaines, budget, contrôle de gestion et pilotage) seront exercées par la nouvelle direction des services informatiques.

Les missions de la DISI :

1. Le siège assurera le compte-rendu d'activité, le contrôle de gestion, le contrôle interne, la sécurité du système d'information, la gestion des risques au travail (rôle d'ACMO), l'animation des activités d'assistance (coordination, partage des meilleures pratiques, information,...), le pilotage des actions du plan stratégique informatique (PSI).
2. Le pôle ressources aura lui pour mission : la gestion du personnel (rémunérations, mutations et promotions, ainsi que de la formation professionnelle et du dialogue social), la gestion du mobilier, des matériels, des gros travaux ; la gestion prévisionnelle (les demandes de crédits, l'exécution budgétaire, et la gestion et l'expertise de contrats et marchés).

Les établissements de services informatiques : missions opérationnelles

Comme aujourd'hui, l'organisation des ESI reposera sur des pôles « missions » en fonction des activités exercées dans l'établissement (exploitation, qualification, éditique, développement, ...).

Les ESI assurent en effet la mise en œuvre opérationnelle des activités informatiques exercées, le cas échéant, en leur sein : l'exploitation, l'intégration, le développement, l'édition-impression-finition, l'assistance, l'acquisition des données.

Les ESI conserveront également des fonctions de RH de proximité ainsi que la logistique de leur structure.

La DISI ouest

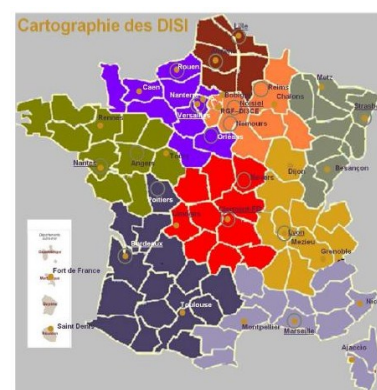
Le siège de la DISI Ouest est Nantes.

Les responsables des DISI seront juridiquement nommés à compter du 1er septembre 2011. Pour Nantes, Le Directeur Général a désigné M. Thierry BELLANGER pour préfigurer la DISI.

Le nombre d'emplois transférés n'est pas communiqué à ce jour.

L'assistance informatique réorganisée

Le but affiché : harmoniser – homogénéiser la qualité du service offert – rapprocher les différentes équipes en charge : assistance de proximité, assistance téléphonique, assistance réseaux et serveurs



Les dates : 2 vagues de rattachement pour la DISI Ouest

1. 1/9/2011 : DRFiP (CMI) + DIT 44 + CSI + DiSI Nantes
2. SRE et TGE

L'analyse de FO DGFIP44 : le principe est de regrouper territorialement la gestion des différentes missions informatiques des deux filières "historiques". Outre le fait que cette organisation relève notamment de la centralisation des fonctions support (RH, Ressources Budgétaires, ...) - des CSI et des DI (futurs ESI) - ce qui implique que des compressions de personnels sont à craindre - , se pose la question de l'éventuel abandon de l'immeuble accueillant le DI de Nantes (mis en vente de surcroît par le propriétaire).

De même le mode de transfert des emplois (ex : CMI) reste à mettre au point.

Du point de vue de l'utilisateur final, la modification du schéma d'assistance soulève un questionnement sur la réactivité qui en résulte. Par exemple, les correspondants (CI ou GSM) se retrouveront dénommés de manière restrictive "relais bureautiques locaux" (RBL).

Les prochains CTPD permettront de répondre à toutes ces interrogations. Bien évidemment les militants FO DGFIP 44 sont preneurs de toute vos questions, observations, inquiétudes,

Formation professionnelle

La Direction générale met en place de nouveaux dispositifs nationaux de recrutement qui seront déployés progressivement dans le département. En voici quelques nouveautés ...

Les concours :

● L'examen professionnel (écrit et oral) concernera désormais l'accès au grade de B en A, les grades d'administrateur adjoint, d'inspecteur principal, d'agents administratifs et techniques de 1ère classe, et de géomètre et géomètre principal.

● Réduction à une seule épreuve orale pour l'admission à l'examen d'inspecteur principal et d'agent de 1ère classe - Introduction d'un questionnaire à choix multiples ou à réponses courtes pour les concours de contrôleur 1ère classe.

●Promotion interne possible pour l'examen d'inspecteur principal, le concours de contrôleurs 1ère classe et l'examen d'agent de 1ère classe .

Les nouveaux parcours de préparation :

- Maintien des devoirs individuels d'entraînement,
- Intensification des épreuves écrites en galops d'essai,
- Organisation de stages présentiels au plus près de la résidence des candidats (Pour le 44 : Centre Régional de Formation se situe à Beaulieu-Doumergue).
- Le Centre de secours de Lille devient un service de renseignement téléphonique pour tous les concours et tous les publics (externes et internes) au 0810.873.767.



Le calendrier prévisionnel des 1ers concours et examens professionnels (EP) DGFIP

Concours et examens			
1er trim. 2012	EP D'AFIPA	avril 2012 Juin 2012 Sept. 2011 Octobre 2011	Concours contrôleurs 2 ^{ème} classe: • Externe • Interne • CIS EP de Géomètre principal
Janvier 2012	Concours IP	Juin 2011	EP de Géomètre
1er trim. 2012	EP d'IP (Inspecteur et divisonnaires)	Nov. 2011	EP de technicien géomètre
Nov. 2011	Concours d'Inspecteur (externe et interne) généraliste et informatique	Mai 2012	Concours de technicien géomètre (interne et externe)
Oct. 2011	HP de B en A	Mars 2012	EP d'agent administratif et technique
Mai 2012	Concours de contrôleur principal	Sept. 2012 (sept. 2011 par filière)	Concours commun C

Au niveau local :

A compter de juin 2011, le service de la formation professionnelle organisera les prochaines sessions de concours unifiés et perdurera le dispositif d'entraînement aux épreuves d'admission aux concours internes.

Les besoins nouveaux de formation seront identifiés selon plusieurs procédés :

- Les demandes individuelles des agents. **Attention :** un souhait de formation formulé lors d'un entretien de notation n'est pas suffisant pour que la demande soit prise en compte ! L'agent devra la confirmer auprès du service de la formation lorsqu'une session sera organisée.
- Une formation issue des programmes nationaux,
- Lors de réunions des formateurs locaux organisées par métier courant mai-juin 2011 (SPL, Dépense, Fiscalité des particuliers, des entreprises ...) : commentaires des formateurs et stagiaires lors des sessions assurées dans le 44, sollicitations des responsables de mission et des chefs de service.

Attention : la fiche nominative de formations restantes est remise à 0 en début d'année ; aussi, il appartient à chaque agent qui n'aura pas assisté aux formations souhaitées, de les réinscrire lors de son entretien -notation.

Quelques dates à retenir :

- Les propositions de formation seront soumises au Comité Départemental de Formation fin juin – début juillet.
- Les formations supprimées et les nouveautés seront indiquées aux chef d'unité, cet été.
- Les offres de formation départementale seront annoncées début septembre.
- Le catalogue des formations sera mis en ligne à la rentrée (Fin août - début septembre 2011) sur Ulysse.

Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Pour chaque employé ou salarié, le Droit Individuel à la Formation (DIF) est une occasion exceptionnelle de pouvoir accéder à des formations professionnelles correspondant à un développement de compétences individuelles sur-mesure en **dégageant du temps libre sur le temps de travail.**



Tous savent en effet que le manque de temps est un frein au départ d'une formation mais aussi trop souvent une cause d'échec.

Mais si le DIF ne se limite pas à la préparation aux concours professionnels, la Direction n'entend pas l'appliquer aussi largement.

Pourtant, les heures s'accumulent et se perdent, il est temps de réagir et d'en faire profiter tous ceux qui en auraient besoin.



Aujourd'hui, seuls les agents préparant les écrits d'un concours professionnel peuvent bénéficier de ce DIF.

Néanmoins, après avoir étudié la demande d'un collègue, la Direction lui a accordé exceptionnellement ce droit pour préparer l'oral du concours de catégorie A.

Vos représentants syndicaux demandent à l'Administration de développer ce droit à la formation pour tous. Cette dernière promet d'y réfléchir mais ne souhaite pas, pour le moment, se détacher des textes et directives de la DGFIP.

Dispositif de Sécurité

Pour l'ensemble des sites de la DRFiP44, il existe une mise sous alarme ; ces sites sont reliés à des sociétés de télésurveillance, qui préviennent, après vérification, les responsables de l'administration en cas d'incidents (incendie, intrusion) qui ne se déplacent que si le problème ne peut être résolu à distance (ex : inondation du DI). **Si le problème le justifie**, les forces de l'ordre sont également averties.

Le rôle du cadre de permanence :

Il doit prendre les décisions pour sécuriser au maximum le site en collaboration avec la société de surveillance, les forces de l'ordre et éventuellement les pompiers. Si cela se justifie, il prévient le DRFiP ou un responsable.

La sécurité par site :

Pour les sites de la filière fiscale, ce dispositif de sécurité existait déjà. Il sera appliqué au Quai de Versailles.

Pour les Trésoreries, le dispositif de sécurité actuel est inchangé.

Pour le DI, il est exclu du dispositif compte tenu de l'existence de services informatiques. En cas de problème, le cadre de permanence du DIT tiendra informé le cadre de direction de permanence

Désignation du cadre de permanence

Les cadres de permanence (directeurs, responsables de division, adjoint de la division logistique, responsables des missions et auditeurs) sont désignés par roulement pour une période de 7 jours à compter du mercredi 21h. La gestion est assurée par les secrétaires de Direction.

Ce cadre est doté d'une mallette qui contient :

- un PC ultra portable contenant toutes les consignes de sécurité par site,
- un téléphone portable exclusivement dédié à la sécurité (06 62 74 80 07) avec le répertoire des numéros de téléphone "sécurité",
- un GPS préprogrammé avec toutes les adresses des sites DRFiP,
- le numéro de téléphone unique du Directeur de la direction générale assurant la permanence,
- les clés et badges pour l'accès aux sites.



Deux agents ont été nommés délégués à la sécurité de la DRFiP : J-Paul GAILLARD et Christian DENIEAU

Actions financées par le CHS en 2010

Montant des actions financées en 2010 :

- Filière fiscale : 79 545 €
- Filière gestion publique : 70 749 € pour la

Les décisions d'utilisation des crédits validées par le comité pour les actions 2010 sont de 217 116 €.

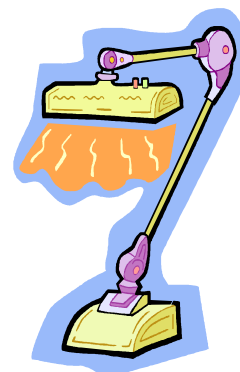
Les actions concernant la DRFiP représentent 69,22 % du montant total des actions du CHS44.

Filière Fiscale

Adaptation structure des bâtiments	20 198,38
environnement physique de travail sécurité incendie	3 226,21
Contraintes posturales et adaptation postes de travail	20 968,70
Insertion personnes handicapées	9 652,52
Amélioration éclairage	21 603,09
Formations	3 896,06
Total financements 2010 CHS	79 544,96

Filière Gestion Publique

Adaptation structure des bâtiments	18 700,06
environnement physique de travail	2 037,98
mise en conformité sécurité incendie DIT	2 037,98



Contraintes posturales et adaptation postes de travail	7 208,36
Amélioration confort thermique	674,54
Amélioration éclairage	6 317,44
Etudes ergonomiques	14 900,00
Formations	20 910,88
Total financements 2010 CHS	70 749,26



faire.

Lors de l'examen de ce point, un document a été remis à l'administration rédigé par les agents de Nantes Nord Est dans le cadre des mauvaises odeurs qui ont occasionné depuis l'installation du SIP dans les anciens locaux de la trésorerie de Cambronne. Ces désagréments ont provoqué nausées et migraines chez certains de nos collègues, ce qui il faut bien l'avouer ne favorisent pas les conditions de travail. Les agents demandent que soit posé un sol lessivable du type lino ou carrelage plutôt que le revêtement moquette rase prévu. L'administration va voir ce qu'elle peut

Installation du service dépense et du centre de services partagés (CSP)

Au 4ème étage du bâtiment Graslin à Cambronne, les travaux d'aménagement interrompus depuis le 18 octobre 2010, vont reprendre pour permettre l'installation prochaine des agents du CSP et du service de la dépense.

Évidemment ces travaux consistent essentiellement à "encapsuler" (=recouvrir les dalles qui sont collées avec de la colle amiantée, par des dalles collées entre elles ...qui ne laissent pas passer les éventuelles poussières d'amiante et sans aucune vissage.Mais est-ce vraiment un encapsulage ? L'administration nous propose "la pose de dalles lourdes sur l'ensemble de la superficie non couverte dans le projet initial soit 375 m² afin d'uniformiser la totalité des bureaux attribués à ces services et de diverses prestations liées telles que la pose collée de barres de seuil (sans vissage) et l'ajustement par le menuisier des portes des bureaux sur cette surface.

Aménagement d'une salle dédiée au courrier dans la pièce 434.

Deux types de prestations sont prévus dans le cadre de l'installation de cette salle :

- Menuiserie : pose d'une cloison modulaire pour scinder un bureau de 40 m² en deux bureaux distincts, création et pose de 2 meubles courrier dans la pièce prévue à cet effet, dépose et pose du faux plafond dans les bureaux 434 et 436.
- Electricité : dans le bureau scindé en 2 pièces distinctes, enlèvement de la perche et répartition des branchements des postes de travail entre les 2 pièces ainsi créées, création de branchements pour l'installation de postes de travail (prises électriques et réseau) dans 4 autres bureaux.

En ce qui concerne les travaux de peinture et revêtement de sols : peinture sur les murs de 4 bureaux et pose de dalles lourdes dans 3 bureaux ; ces prestations étaient prévues dans le cadre de la phase 1 des travaux mais reportées.

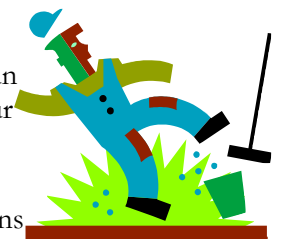
AMIANTE

Enfin, compte tenu du plancher bois et du problème de bruit évoqué par les agents, un revêtement de sol spécifique avec un rendement acoustique supérieur sera posé sur l'intégralité du couloir du 4^{ème} étage de ce bâtiment soit une superficie totale de 130 m².

Sur ce sujet de l'amiante à Graslin, voir l'expression en Intersyndicale.

S'est ajouté à ce dossier la question de l'amiante au **SIP d'Ancenis** posée en questions diverses par FO DGFIP44. En effet dans ce bâtiment datant des années 1970, le sol est très abîmé (trous, vis). Dernièrement les collègues ont eu à subir une nouvelle réorganisation nécessitant le déplacement d'un bon nombre d'entre eux (et de mobilier!). Cela doit se faire dans des conditions particulières. Un dossier amiante aurait été remis aux entreprises. Or, aucune précaution n'a été prise notamment lors de la dépose d'une paroi notamment. La Direction a bien confirmé que la présence de colle amiantée dans ce bâtiment....

De même, FO DGFIP a attiré l'attention des dégradations du sol dans le **service de la Redevance** situé à AUDUBON ... où là aussi la présence de colle amiantée a été évoquée en CTPD.



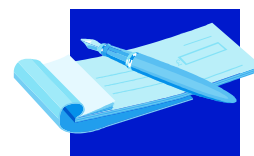
Les questions diverses

Loi interdisant de cacher son visage dans les services Publics

L'administration nous a indiqué que si nos collègues sont confrontés au non respect de la loi, ils demandent simplement à l'utilisateur de la respecter. Ils doivent ensuite avertir la gendarmerie. Dans le cas d'un refus, ils n'ont pas à rendre le service. Des affiches sur le sujet sont attendues.

Lecteur optique à Nantes Municipale (question posée par FO DGFIP44)

La disparition du flux permettant le passage des chèques sur le lecteur optique va très prochainement poser un réel problème à Nantes Municipale. L'ordonnateur traîne des pieds pour mettre en place les TIP. L'administration a bien reconnu la véracité de ce problème. M. PINEAU nous a dit avoir rencontré le maire de Nantes et avoir évoqué ce sujet. Une nouvelle fois, c'est les agents qui vont trinquer, ils devront encaisser les chèques manuellement le temps que l'ordonnateur et le comptable s'entendent...



Restauration des collègues place de Bretagne (question posée par FO DGFIP44)

ces collègues déjeunent Quai de Versailles. Soit environ 20mn à pied A/R sans compter une attente souvent conséquente. Ils souhaitent qu'une convention soit passée avec la restauration de la Poste situé plus près.

Impossible, répond l'administration, du fait de la réglementation en matière de restauration collective...(présence d'un restaurant administratif à moins d'un Km)

Rénovation des toilettes de la trésorerie du CHU (question posée par FO DGFIP44)

Sujet régulièrement abordé en CTPD depuis 3 ans mais jamais résolu....la direction nous apprend qu'une nouvelle réunion doit avoir lieu avec le Directeur du CHU le 22 avril. L'administration nous dit vouloir aller sur place constater l'état de cet endroit. Ce ne sera que la 4ème fois.....



Campagne IR

L'organisation de la campagne 2011 est en cours de finalisation L'administration nous indique que rien ne change par rapport à 2010 :

- les horaires d'ouverture restent les mêmes,
- le drive nocturne est maintenu,
- les trésoreries continuent de répondre aux questions simples et prennent en charge les autres plus difficiles,
- une personne de la Filière Fiscale viendra en soutien à Rezé (mais rien de prévu à Saint-Herblain puisqu'on vous dit que rien ne change ...)



Un changement est toutefois évoqué du côté de la parité syndicale concernant le guide pratique : les collègues se plaignent du fait qu'il soit moins complet, de l'écriture trop petite, de la disparition des onglets, et de la mauvaise qualité du papier cette année....

Tiens donc! Après le CTPD, les militants ont toutefois découvert un changement pour 2011. Dérisoire ? Pas sûr cela augure, à notre sens des intentions de la Direction en matière d'accueil...on s'adapte du fait des suppressions d'emplois !

À vous d'en juger !..... les horaires du plateau téléphonique seront désormais de 8H30-16H00 au lieu des 8H30-17H00 de l'an dernier....un oubli certainement de la part de notre direction

Recrutement des auxiliaires : dans le cadre du suivi du dernier CTPD, l'administration nous a indiqué qu'en matière de recrutements des auxiliaires, les deux filières procédait de la même façonenfin depuis 2010 seulement ! Auparavant du côté Trésor la directive imposant d'employer des personnes par Pôle Emploi était strictement appliquée. Actuellement ils le sont à hauteur de 56% contre 44% pour les étudiants et enfants d'agents.

Les militants FO DGFIP44 ont insisté sur les difficultés qu'il y a à former un vacataire pour des périodes très courtes (3 semaines par exemple!). Bien évidemment, FO DGFIP se bat au niveau national pour des créations d'emplois, plutôt que des emplois précaires. La Direction accepte de tendre vers un panel de 70%-30%.

Dossier tripode amiante : nouvel épisode sur le sujet, l'administration et la parité syndicale se sont mis d'accord pour peser d'une même voix sur la décision de reconnaissance de la pathologie en date du 1^{er} examen lors des commissions de réforme. La difficulté aujourd'hui est de convaincre le président de la mission d'inscrire les dossiers dans les prochaines commissions. Par ailleurs, une 3^{ème} étude épistémologique va prochainement voir le jour avec la signature d'une convention avec l'institut de veille sanitaire. La présentation de la méthodologie se fera lors d'un prochain COPIL en avril mai.

Les représentants FO DGFIP 44

Chrystelle TONNELIER	Philippe NOBILET	Patricia BERTIN	Gilles RICORDEL
-------------------------	---------------------	--------------------	--------------------

Ils sont bien entendu à votre disposition pour toute question ou observation.

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgifip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgifip-sd.fr/044/>

Permanences

VERSAILLES : les lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)